

**Rapport Défenseur des droits 2019**  
**Mettre les droits et l'intérêt des enfants les plus vulnérables au cœur des priorités de l'action publique**

Le rapport du Défenseur des droits « *Enfance et violence : la part des institutions publiques* » et pour lequel le GEPSO avait été auditionné, montre bien la complexité de l'accompagnement par les institutions des enfants les plus vulnérables. Le rapport vient aussi interroger plus globalement notre société dans sa capacité en prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants, pourtant essentiels à leur épanouissement.

En tant qu'acteur regroupant au niveau national des établissements publics sociaux et médico-sociaux, le GEPSO insiste sur certaines priorités pour que les droits des enfants et leur expression, en particulier les plus vulnérables, soient une priorité des politiques publiques, nationales comme locales, et que les établissements soient soutenus et outillés à la hauteur des besoins et des enjeux.

La compréhension et à la reconnaissance des contraintes spécifiques liées à l'accompagnement des plus vulnérables (enfants sous mesure de protection, pouvant pour certains combiner des problématiques de handicap, situations complexes liées à des parcours chaotiques etc.) est un point de départ essentiel pour orienter la politique publique d'une part et permettre aux établissements d'activer les leviers et d'obtenir des moyens afin de mieux prendre les besoins et droits de l'enfant d'autre part.

La première des responsabilités est celle des pouvoirs publics, Etat et collectivités, dans la promotion et le déploiement de dispositif en faveur de la protection et l'épanouissement effectif des enfants vulnérables. Il nous apparaît ainsi important :

- ▶ De réaffirmer l'importance de l'action publique dans son rôle de prise en compte des besoins fondamentaux et de protection et soin des enfants les plus vulnérables
- ▶ D'évaluer les moyens et le contrôle de leur affectation réelle aux établissements et services sociaux, compte-tenu de l'insuffisance constatée dans de nombreux territoires
- ▶ D'être vigilant sur les risques liés aux logiques trop gestionnaires qui, si elles sont nécessaires à la maîtrise des dépenses publiques, ne devraient jamais passer avant l'intérêt premier de l'enfant

Parce que nous sommes convaincus que la réalité de l'exercice des Droits des enfants passe aussi par des actions visant à favoriser le vivre ensemble au sein des établissements, le GEPSO soutient :

- ▶ La promotion et la généralisation dans les établissements d'outils tels que le protocole de gestion des situations de violence et les dispositifs de recueil de la parole
- ▶ La généralisation de la mise en œuvre effective du projet pour l'enfant qui reconnaît ses besoins et sa place
- ▶ Le développement d'actions de lutte contre les stéréotypes et favorisant la compréhension des différences

La complexité des missions des établissements nécessite un haut niveau de compétences professionnelles et donc de formation. Le GEPSO encourage ainsi fortement à :

- ▶ Développer les formations spécifiques à l'accompagnement des publics de la protection de l'enfance, des enfants porteurs de handicap et des profils complexes, comme par exemple des formations à la gestion des violences et à la contenance éducative
- ▶ Développer des espaces réflexifs pour les professionnels dans le cadre de l'analyse des pratiques
- ▶ Favoriser le contrôle de probité, en complément de la vérification systématique des diplômes et des compétences

En tant que défenseur des valeurs du service public, le GEPSO est très attaché à donner, par tous les moyens, leur juste place aux enfants pour mieux les protéger et les aimer et à faire reconnaître leur intérêt comme supérieur à toute autre considération.